First Trust

Thématique

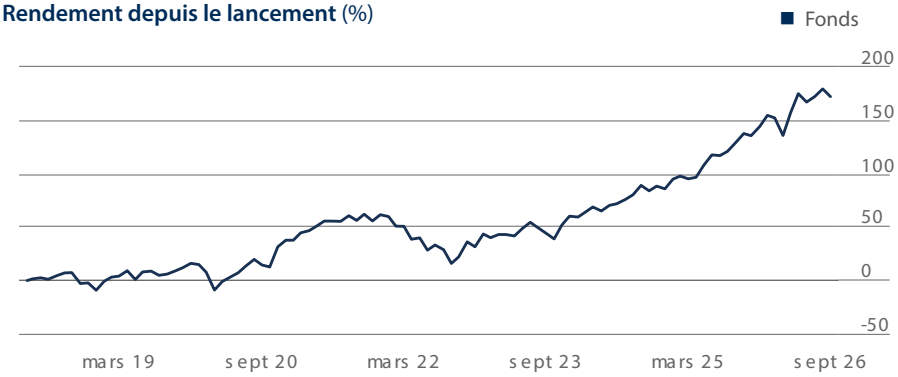
First Trust Indxx Innovative Transaction & Process UCITS ETF

Le Fonds est un fonds indiciel géré passivement qui cherche à fournir aux investisseurs des résultats d'investissement qui correspondent de manière générale au cours et au rendement de l'indice Indxx Blockchain Index (l'« Indice »), avant frais et dépenses. L'Indice, fondé sur des règles, est conçu pour répliquer un environnement de sociétés internationales qui utilisent activement la technologie de la blockchain, y investissent, la développent et/ou disposent de produits prêts à en bénéficier.

Performance

La performance passée ne saurait préjuger de la performance future

Rendement depuis le lancement (%)



Résumé des performances (%)	1 M	3 M	YTD	1 A	3 A	5 A	Depuis le lancement
Fonds	-2,58	1,91	11,48	18,71	23,49	11,72	12,52
Gestion indicielle	-2,52	1,89	11,71	18,81	23,94	12,18	13,06

La performance pour les périodes inférieures à un an est cumulative et annualisée pour celles supérieures à un an.

Rendement annuel sur 12 mois (%)	30.09.21 30.09.22	30.09.22 30.09.23	30.09.23 30.09.24	30.09.24 30.09.25	30.09.25 30.09.26
Fonds	-25,77	24,49	30,90	21,20	18,71
Gestion indicielle	-25,54	25,29	31,85	21,54	18,81

La performance du Fonds correspond à la performance de la catégorie d'actions depuis sa création, présentée nette de frais, y compris les dividendes réinvestis dans la devise de référence de la catégorie d'actions, à savoir en USD. Les performances peuvent varier à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital. Les rendements peuvent augmenter ou diminuer en raison des fluctuations des devises et des taux de change. Veuillez vous reporter à la section « Risques » en page 3 pour plus de détails sur les risques associés à un investissement dans le Fonds.

BLOK	Acc USD
ISIN	IE00BF5DXP42
Catégorie d'actifs	Actions
Création du Fonds	09.04.2018
Création de la catégorie	09.04.2018
Total des frais sur encours	0,65%
Devise de référence	USD
Utilisation des revenus	Capitalisation
Actifs sous gestion	$50,30 millions
Actions en circulation	925 002
Conforme à la directive OPCVM	Oui
Domicile	Irlande
Gestionnaire d'investissement	First Trust Advisors
Fréquence de rééquilibrage	Semestrielle
Méthode de réplication	Physique – réplication intégrale
Gestion indicielle	Indxx Blockchain Index

Informations boursières

Bourse	Dev.	Ticker	SEDOL
London Stock Exchange	GBP	BLOK LN	BZ14KR2
London Stock Exchange	USD	LEGR LN	BZ14KQ1
Borsa Italiana	EUR	BLOK IM	BF1DY99
Deutsche Börse Xetra	EUR	BLOK GY	BFXGK87
SIX Swiss Exchange	CHF	BLOK SW	BN4BC58

CONTACT

+353 (0)1 913 1339

info@ftgportfolios.com

24 St Stephen's Green, Dublin 2, D02 EK82

www.ftglobalportfolios.com

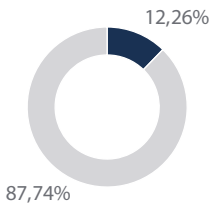
Cette communication promotionnelle s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels et non aux Investisseurs de détail. Veuillez vous référer au Prospectus, au supplément correspondant et au DIC avant de prendre une quelconque décision d'investissement définitive.

Portefeuille

10 PRINCIPALES PARTICIPATIONS (%)

Meta Platforms, Inc.	1,34
Bank of Communications Co., Ltd.	1,23
Postal Savings Bank of China Co., Ltd.	1,23
HDFC Bank Ltd. (ADR)	1,22
Workday, Inc.	1,22
Anz Group Holdings Ltd	1,21
Bank of China Ltd.	1,21
BOC Hong Kong (Holdings) Limited	1,20
Iberdrola S.A.	1,20
Westpac Banking Corporation	1,20

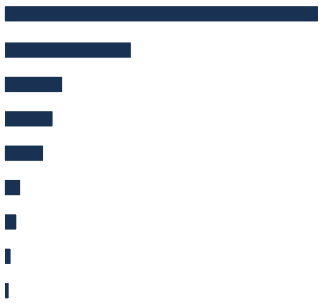
10 principales participations, en % du total



Les 10 principales positions en pourcentage du total de l'actif net. Les participations en portefeuille sont susceptibles d'évoluer à tout moment. Les références à des titres spécifiques ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente et il convient de ne pas présumer ces derniers comme rentables. Il peut arriver que la liste des principales positions dressée dans ce document comprenne moins de dix positions.

ALLOCATION SECTORIELLE (%)

Finance	49,51
Technologie de l'information	20,04
Services de communication	9,17
Consommation discrétionnaire	7,88
Industrie	6,26
Services aux collectivités	2,84
Matériaux	2,24
Consommation de base	1,17
Énergie	0,89



ALLOCATION GÉOGRAPHIQUE (%)

États-Unis	39,64
Chine	11,48
Allemagne	6,62
Royaume-Uni	5,97
Australie	4,67
Japon	3,86
Inde	3,78
Canada	3,36
Hong Kong	3,25
Espagne	2,92
France	2,78
Autre	11,67

CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

Cap. boursière maximale	$5 514,7 mrd
Cap. boursière moyenne	$157,5 mrd
Cap. boursière minimale	$25,9 mrd
Cours/bénéfices	15,30
Cours/valeur comptable	2,01
Cours/flux de trésorerie	11,56
Cours/ventes	2,12
Rendement de l'Indice	2,65%

- L'Indxx Blockchain Index réplique la performance de sociétés cotées en Bourse dans le monde entier, qui utilisent activement la technologie de la blockchain, y investissent, la développent et/ou disposent de produits destinés à en bénéficier. L'Indice cherche à inclure uniquement des entreprises qui ont consacré des ressources importantes à l'utilisation des technologies de blockchain.
- Chaque composante de l'Indice doit satisfaire certains critères d'éligibilité, fondés sur la liquidité, la taille et les volumes d'échange minimums.
- Les titres éligibles sont classés dans les trois catégories suivantes : i. Niveau 1 : Facilitateurs actifs – Entreprises qui développent activement des produits ou des systèmes recourant à la technologie de la blockchain pour leur propre usage interne et pour la vente et le soutien d'autres entreprises ; entreprises qui sont des fournisseurs de services directs concernant la technologie de la blockchain ; ou entreprises dont les modèles commerciaux reposent sur la fourniture de produits ou de services qui utilisent la technologie de la blockchain. Les entreprises de cette catégorie se voient attribuer un score de 1 ; ii. Niveau 2 : Utilisateurs actifs – Entreprises qui utilisent la technologie de la blockchain et qui sont généralement soutenues par un Facilitateur actif ou qui ont au moins un cas d'utilisation ou de test de la technologie de la blockchain. Les entreprises de cette catégorie se voient attribuer un score de 2 ; iii. Niveau 3 : Explorateurs actifs – Entreprises qui ont révélé publiquement qu'elles envisageaient sérieusement d'intégrer la technologie de la blockchain dans leurs activités ou qui ont publié un communiqué de presse sur leur site Web ou un article de presse indiquant qu'elles ont commencé à travailler dans le domaine de la technologie de la blockchain. Ces entreprises n'ont aucun cas d'utilisation ni cas de test de la technologie de la blockchain et n'intègrent actuellement pas la technologie de la blockchain directement dans leur activité. Les entreprises de cette catégorie se voient attribuer un score de 3.
- Les entreprises ayant obtenu un score de 1 ou 2 sont retenues pour intégrer l'Indice. Les Facilitateurs actifs se voient attribuer une pondération de 50 % et les Utilisateurs actifs une pondération de 50 %. Les entreprises sélectionnées sont pondérées de manière égale dans chaque catégorie. L'Indice est plafonné à 100 composantes.
- Une pondération maximale de 0,50 % est appliquée aux composantes de la catégorie « Facilitateurs actifs » dont la capitalisation boursière est inférieure à 500 millions de dollars et dont le volume d'échange quotidien moyen sur 20 jours et sur 3 mois est inférieur à 3 millions de dollars.
- L'Indice est recomposé et repondéré chaque semestre.

Cette communication promotionnelle s'adresse uniquement aux Investisseurs professionnels et non aux Investisseurs de détail. Veuillez vous référer au Prospectus, au supplément correspondant et au DIC avant de prendre une quelconque décision d'investissement définitive.

Risques

- **Il se peut que le Fonds n'atteigne pas son objectif d'investissement et que la valeur des actions du Fonds baisse.**
- Ni First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM ») ni aucune de ses sociétés affiliées ne garantissent la performance ou les rendements futurs du Fonds.
- Le Fonds est soumis à des risques liés à la technologie de blockchain. La technologie de la blockchain est une technologie totalement nouvelle et relativement peu répandue. Les risques associés à la technologie de la blockchain pourraient n'apparaître que lorsque la technologie sera largement utilisée. Les systèmes de blockchain pourraient s'avérer vulnérables à la fraude, notamment si une minorité importante de participants s'entendait pour escroquer les autres. L'accès à une blockchain donnée nécessite une clé individualisée qui, si elle est dévoilée, peut entraîner une perte par vol, destruction ou inaccessibilité. La technologie de la blockchain est peu réglementée, si ce n'est par la nature publique intrinsèque du système de blockchain.
- Toute réforme réglementaire future pourrait affecter la viabilité et l'expansion de l'utilisation de la technologie de blockchain. Étant donné que les systèmes de technologie de blockchain peuvent fonctionner au-delà de nombreuses frontières nationales et juridictions réglementaires, il est possible que cette technologie soit soumise à une réglementation étendue et contradictoire. La technologie de la blockchain n'est pas un produit ou un service qui procure de réels revenus aux entreprises qui la mettent en œuvre ou l'utilisent. Par conséquent, il se peut que les valeurs des entreprises incluses dans l'indice Indxx Blockchain Index ne reflètent pas leur connexion à la technologie de la blockchain, mais il se peut qu'elles soient fondées sur d'autres opérations commerciales. Actuellement, la technologie de la blockchain est principalement utilisée pour l'enregistrement de transactions portant sur monnaies numériques, lesquelles sont extrêmement spéculatives, peu réglementées et volatiles. Les problèmes rencontrés sur les marchés des devises numériques pourraient avoir un impact accru sur les entreprises associées à la technologie de la blockchain. Il se peut également que la technologie de la blockchain ne soit jamais mise en œuvre à une échelle qui procure un avantage économique identifiable aux entreprises comprises dans l'Indice. Il existe actuellement un certain nombre de plateformes de blockchain concurrentes qui se disputent des revendications de propriété intellectuelle. L'incertitude inhérente à ces technologies concurrentes pourrait amener les entreprises à utiliser des alternatives à la blockchain. Enfin, comme les actifs numériques enregistrés dans une blockchain ne disposent pas d'une place d'échange standardisée, comme un marché boursier, la liquidité de ces actifs est moindre et les possibilités de fraude ou de manipulation sont plus grandes.
- Il n'y a aucune garantie que l'Indice continuera à être calculé et publié sur la base décrite dans le Prospectus. En outre, le rendement du Fonds peut ne pas correspondre au rendement de l'Indice.
- Voir également la description des risques applicables au Fonds dans la section « Facteurs de risque » du prospectus.

Informations importantes

Cette communication promotionnelle est émise par First Trust Global Portfolios Management Limited (« FTGPM »), 24 Saint Stephen's Green, Dublin 2, D02 EK82. FTGPM est agréé et réglementé par la Banque centrale d'Irlande (« CBI ») (C185737). Le Fonds est également réglementé par la CBI.

Aucun élément contenu aux présentes ne constitue un conseil en matière d'investissement, juridique, fiscal ou autre, et il convient de ne fonder aucune décision d'investissement ou autre uniquement sur la base de celui-ci ; le document ne recommande ou ne suggère pas, implicitement ou explicitement, une stratégie d'investissement, ne tire pas de conclusions concernant une stratégie d'investissement pour le lecteur et ne fournit aucune opinion quant à la valeur ou au prix actuel ou futur d'un quelconque fonds. Il ne s'agit pas d'une invitation, d'une offre ou d'une sollicitation à s'engager dans une quelconque activité d'investissement, y compris un investissement dans le Fonds, et les informations, recommandations ou opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une offre de vente du Fonds.

Le Fonds est un compartiment ouvert du First Trust Global Funds ICAV (l'"ICAV"), un véhicule de gestion d'investissement collectif irlandais constitué sous la forme d'un fonds à compartiments multiples avec capital variable appliquant le principe de la ségrégation des engagements entre les compartiments en vertu de la législation irlandaise et enregistré en tant qu'OPCVM sous le numéro C99076.

Les informations contenues dans cette communication promotionnelle ne sont pas exhaustives et doivent donc être lues conjointement avec le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le document d'informations clés – (DIC) qui contiennent des informations importantes ne figurant pas dans le présent support d'information, notamment les conditions d'investissement et les informations relatives aux risques et restrictions d'investissement, aux frais et dépenses et aux conflits d'intérêts. Les investisseurs potentiels sont priés de prêter une attention particulière aux informations sur les risques communiquées dans la section « Facteurs de risque » du Prospectus du Fonds (disponible en anglais) et le DIC (disponibles pour chaque catégorie d'actions de chacun des compartiments de la Société et dans l'une des langues officielles de chacun des États membres de l'UE dans lesquels chaque compartiment a été notifié en vue de sa commercialisation conformément à la directive 2009/65/CE [la Directive OPCVM]). Rien ne garantit que l'objectif d'investissement du Fonds sera atteint ou que le Fonds générera un rendement positif. Veuillez contacter FTGPM ou visiter le site www. ftglobalportfolios.com : pour obtenir le Prospectus du Fonds, le Supplément pertinent et le DIC. Les investisseurs et les investisseurs potentiels peuvent obtenir un résumé en anglais des droits des investisseurs et des informations sur l'accès aux mécanismes de recours collectif en cas de litige sur le site web suivant : https://www.ftglobalportfolios. com/Content/SUMMARY_OF_INVESTOR_RIGHTS.

Le Fonds est actuellement déclaré pour commercialisation dans un certain nombre d'États membres de l'UE en vertu de la Directive OPCVM. L'ICAV peut toutefois décider de mettre fin aux dispositions prises eu égard à la commercialisation de toute catégorie d'actions du Fonds à tout moment en utilisant la procédure prévue par la Directive OPCVM.

Les parts/actions d'un ETF de type OPCVM achetées sur le marché secondaire ne peuvent en général pas être revendues directement à l'ETF de type OPCVM. Les investisseurs doivent acheter et vendre des parts/actions sur un marché secondaire avec l'aide d'un intermédiaire (p. ex. un courtier) et peuvent encourir des frais ce faisant. En outre, il se peut que les investisseurs paient plus que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts/actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils les revendent.

La politique de l'ICAV en matière de participations du portefeuille est conçue pour être transparente, tout en étant dans le meilleur intérêt du Fonds et en protégeant la confidentialité des participations du portefeuille de chaque Fonds. L'ensemble des participations du portefeuille du Fonds est généralement disponible quotidiennement, avec un décalage d'un jour, sur www. ftglobalportfolios.com. Toute information sur les participations du portefeuille qui pourrait être fournie sur demande sera fournie sur une base confidentielle.

Indxx et l'indice Indxx Blockchain Index sont des marques de commerce d'Indxx, LLC et ont fait l'objet d'une licence d'utilisation à certaines fins accordée à First Trust Advisors L.P. Le FNB First Trust Indxx Innovative Transaction & Process ETF réplique l'indice Indxx Blockchain et n'est pas parrainé, approuvé, vendu ou promu par Indxx, LLC. Indxx, LLC ne formule par ailleurs aucune déclaration quant à l'intérêt d'investir dans ce produit.

Pour les Investisseurs en France

Ce document s'adresse uniquement aux investisseurs professionnels (tels que définis par la directive européenne 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (« MiFID »)), investissant pour leur propre compte ou pour le compte de leurs clients discrétionnaires et des sociétés de gestion (fonds de fonds). Il ne doit pas être distribué au public. La commercialisation du Fonds par First Trust Global Portfolios Management Limited a été notifiée à l'Autorité des marchés financiers conformément à la Directive européenne 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (« OPCVM V »). Les investisseurs potentiels peuvent obtenir gratuitement les DICs (en français ou en anglais), le prospectus et le supplément en vigueur, les statuts, ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels (en anglais) auprès du correspondant centralisateur français RBC Investors Services Bank France SA, sis 195, rue Réaumur, 75002 Paris.